

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DICOM 1005 Conventions de partenariat pour l'exposition « Août 1944. Le combat pour la liberté ».

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat avec Coca Cola, France 3 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e.commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat avec Coca Cola, France 3, le magazine Histoire.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec Coca Cola, France 3, le magazine Histoire pour l'exposition « Août 1944. Le combat pour la liberté », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

Article 4 : La recette correspondante au parrainage de Coca Cola (50.000 euros) sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 74, compte nature 7478.